

Bureau du 20 novembre 2006

Décision n° B-2006-4736

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 79, chemin de Montray et appartenant aux époux Reynes**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement du chemin de Montray à Sainte Foy lès Lyon, une parcelle de terrain nu, libre de toute location ou occupation, de 132 mètres carrés environ appartenant aux époux Reynes.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, cette parcelle serait vendue au prix de 90 € le mètre carré, soit au prix global de 11 880 € pour 132 mètres carrés, admis par le service des domaines, étant précisé que la Communauté urbaine ferait procéder à divers travaux, rendus indispensables par le recouplement de la propriété en cause, notamment la reconstruction, au nouvel alignement, d'un mur de soutènement.

Ces travaux sont évalués à 120 000 € TTC environ ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située 79, chemin de Montray à Sainte Foy lès Lyon et appartenant aux époux Reynes.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer ledit compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir,

b) - déposer une déclaration de travaux pour l'édification de la clôture.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1065 individualisée pour 1 400 000 € le 23 janvier 2006.

4° - Le montant à payer en 2007 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 11 880 € pour l'acquisition, de 869 € environ pour les frais d'actes notariés et de 300 € environ pour les frais de réalisation du document d'arpentage.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

